



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 12 mars 2018, le règlement no. 56 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Daveluyville.

Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

Donné à Daveluyville, ce 19 mars 2018.

Pauline Vrain
Greffière